

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 19 octobre 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil au 3e étage du centre municipal situé au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mathieu Gagné, Mélanie Genesse, Paul Lavallière et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Assiste également à la séance, Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

23-10-185 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

23-10-186 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 19 octobre 2023.

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en y retirant le point 6.4 et en y ajoutant les points 6.8, 7.5 et 9.3, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 12 septembre 2023 et de la séance ordinaire du 21 septembre 2023
4. Période de questions / intervenants
5. Urbanisme / Environnement
 - 5.1 Règlement de concordance no 16-124-2 modifiant le Règlement no. 16-124 concernant le plan d'urbanisme – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
6. Administration générale / Finances / Greffe
 - 6.1 Comptes à payer
 - 6.2 États comparatifs des revenus et dépenses – Dépôt
 - État comparatif 2022-2023
 - État comparatif – Prévisions 31 décembre 2023
 - 6.3 Modification du calendrier des séances – Devancement de la séance ordinaire du conseil du mois de décembre
 - 6.4 ~~Modification du calendrier des séances – Devancement de la séance extraordinaire du conseil dédiée à l'adoption du budget 2024 et du Programme triennal d'immobilisation~~
 - 6.5 Modification du règlement municipal décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 – Adoption
 - 6.6 Desjardins – Option de renouvellement du bail de location pour le guichet automatique – Autorisation de signature
 - 6.7 Services animaliers / SPCA Roussillon – Octroi de contrat
 - 6.8 Arpentage / lotissement du lot 6 393 626 (CPE) – Octroi de contrat**
7. Loisirs et vie communautaire

- 7.1 Affectation spéciale – Fonds réservé (parc-école Omer-Séguin)
- 7.2 Pont/Passerelle Avenant #1 honoraires services d'ingénierie – Autorisation
- 7.3 Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – Autorisation de déposer une demande d'aide financière au Volet 1 – Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire / Projet bâtiment communautaire
- 7.4 Camp de jour 2024 – Octroi de contrat
- 7.5 Pont/Passerelle Contrôle qualitatif des matériaux – Octroi de contrat**
- 8. Travaux publics / Voirie
- 9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
 - 9.1 Nomination de M. Robert Vaillancourt au poste d'officier
 - 9.2 Embauche de pompier – Avis de nomination
 - 9.3 Dépôt d'une demande d'aide financière pour la formation des pompiers au Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel**
- 10. Varia
 - 10.1 Appui à la MRC de Beauharnois-Salaberry dans le cadre du projet d'aménagement d'un sentier multifonctionnel dans le Parc régional de Beauharnois-Salaberry (secteur Saint-Louis-de-Gonzague)
- 11. Levée de la séance

ADOPTÉ

23-10-187 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 septembre 2023, tel que déposé.

ADOPTÉ

23-10-188 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2023, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Les questions ont été répondues sur place. Une pétition est déposée concernant le projet d'aménagement d'une voie d'accès dans le rond-point de la rue Sainte-Marie.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

23-10-189 RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NO 16-124-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 16-124 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est, par la présente, donné par Mme Mélanie Genesse, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement de concordance numéro 16-124-2 concernant le plan d'urbanisme.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

ADOPTÉ

23-10-190 RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 16-124-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 16-124 – ADOPTION DU PROJET

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le 17 janvier 2019 un programme d'aide financière pour la rénovation de façades commerciales localisé à l'intérieur du noyau villageois;

ATTENDU que le conseil municipal considère qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'étudier la possibilité d'étendre le programme d'aide financière de rénovation de façades commerciales aux commerces œuvrant en zone agricole et possédant des droits maintenus et reconnus par la LPTAA;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 87 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU -chapitre A-19.1), une municipalité peut, par règlement, adopter un programme de revitalisation à l'égard de tout ou partie de son territoire pour lequel le plan d'urbanisme contient un tel objectif;

ATTENDU que pour respecter les dispositions de l'article 87 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, nous devons ajouter un objectif de revitalisation touchant les commerces œuvrant en zone agricole et possédants des droits maintenus et reconnus par la LPTAA;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement numéro 16-124-2 a été soumise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que le projet de règlement numéro 16-124-2 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / GREFFE

23-10-191 COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 402 017,11\$ soit approuvée.

ADOPTÉ

ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, les deux états comparatifs de revenus et de dépenses sont déposés par la directrice générale et greffière-trésorière.

23-10-192 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES – DEVANCEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU MOIS DE DÉCEMBRE

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le Conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année;

ATTENDU la résolution numéro 22-12-236 établissant le calendrier 2023 des séances du conseil municipal;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ce calendrier, afin de devancer la séance ordinaire du 14 décembre 2023;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

De devancer la séance ordinaire prévue le 14 décembre au lundi 11 décembre 2023.
De maintenir l'endroit et l'heure de la tenue de cette séance, soit à la salle du Conseil à 19 h 30.

ADOPTÉ

23-10-193 MODIFICATION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 – ADOPTION

ATTENDU que la *Loi sur la sécurité civile* prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

ATTENDU la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement;

ATTENDU que le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1er janvier 2024;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1er janvier de chaque année à compter de 2025;

ATTENDU que toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale (LFM);

ATTENDU le règlement numéro 09-69 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, adopté en 2009;

ATTENDU le règlement numéro 16-120 visant à rehausser le montant de la taxe et modifiant le règlement numéro 09-69 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, adopté en 2016;

ATTENDU l'article 244.69 de la LFM stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que le conseil de la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague adopte le Règlement N° 23-172 modifiant les règlements N°09-69 et 16-120.

Que le présent règlement soit conservé au livre des règlements de la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague.

ADOPTÉ

23-10-194 DESJARDINS – OPTION DE RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION POUR LE GUICHET AUTOMATIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU la résolution numéro 19-02-025 autorisant la signature d'un bail commercial avec Desjardins pour l'occupation d'un local situé au 150, rue Principale et hébergeant un guichet automatique;

ATTENDU la résolution numéro 21-11-230 visant à modifier certaines dispositions de ce bail par un avenant au bail commercial;

ATTENDU la demande de Desjardins de se prévaloir de l'option de renouvellement (clause 6) du premier avenant;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'autoriser le renouvellement de bail commercial du local situé au 150, rue Principale et hébergeant le guichet automatique de Desjardins pour un terme de 2 ans, couvrant la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2026.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, le renouvellement de bail ainsi que tout document afférent, le cas échéant.

ADOPTÉ

23-10-195 SERVICES ANIMALIERS / SPCA ROUSSILLON – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la résolution numéro 23-09-170 visant à résilier le contrat avec l'organisme SPCA Refuge Monani-Mo en date du 21 septembre 2023;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite se prévaloir d'un service clé en main de contrôle animalier sur son territoire;

ATTENDU l'offre de services de l'organisme SPCA Roussillon déposée et proposant un coût de 3,25 \$ par citoyen ainsi que des frais de 10 \$ pour chaque médaillon pour chien vendu;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de contrôle animalier à SPCA Roussillon, selon l'offre déposée, pour une période de cinq ans débutant le 1^{er} novembre 2023.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

23-10-196 ARPENTAGE / LOTISSEMENT DU LOT 6 393 626 (CPE) – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité de procéder au lotissement du lot 6 393 626 (CPE);

ATTENDU l'offre de services de Lemieux Lalonde, arpenteurs-géomètres au montant de 2 500 \$, taxes en sus et de 215 \$ non taxable;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné

Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat à Lemieux Lalonde, arpenteurs-géomètres, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE

23-10-197 AFFECTATION SPÉCIALE – FONDS RÉSERVÉ (PARC-ÉCOLE OMER-SÉGUIN)

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

Que le coût net relatif à l'ajout de paillis dans les modules de jeux du parc-école Omer-Séguin soit financé à même le Fonds réservé – Entretien du parc-école Omer-Séguin.

ADOPTÉ

23-10-198 PONT/PASSERELLE AVENANT #1 HONORAIRES SERVICES D'INGÉNIERIE – AUTORISATION

ATTENDU la résolution numéro 23-09-174 octroyant le contrat pour les travaux de construction d'un pont/passerelle à la suite d'un appel d'offres public;

ATTENDU le mandat octroyé à la firme d'ingénierie TR3E Experts conseils Inc. par la résolution numéro 22-10-189 pour l'élaboration de plans, devis et la surveillance des travaux de construction d'un pont/passerelle;

ATTENDU la demande d'ajustement d'honoraires reçue par TR3E Experts conseils Inc. au montant de 28 120 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que le conseil municipal approuve les coûts supplémentaires précédemment cités dans le cadre des travaux de construction du pont/passerelle.

De puiser la somme nécessaire pour payer ces coûts supplémentaires à même le règlement d'emprunt numéro 23-169.

ADOPTÉ

23-10-199 PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 1 – PROJETS DE BÂTIMENTS DE BASE À VOCATION MUNICIPALE OU COMMUNAUTAIRE / PROJET BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE

ATTENDU l'existence du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) offert par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU que ce programme vise à :

- soutenir l'amélioration, l'ajout, le remplacement et le maintien d'infrastructures municipales de base, qu'elles soient à vocation municipale ou communautaire;
- résoudre des problématiques importantes associées à l'état des infrastructures ou de remédier à leur absence;

- favoriser la réalisation de projets visant la mise en commun de services;

ATTENDU que la Municipalité souhaite procéder à la construction d'un bâtiment communautaire dans le parc de la Rivière-Saint-Louis;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à adresser une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), volet 1, pour le projet de construction d'un bâtiment communautaire dans le parc de la Rivière-Saint-Louis.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse), tout document en lien avec le dépôt de cette demande, le cas échéant.

ADOPTÉ

23-10-200 CAMP DE JOUR 2024 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague souhaite offrir à ses citoyens un service accessible et de qualité en matière de camp de jour;

ATTENDU que l'entreprise *L'Air en Fête* possède une solide expertise en matière de gestion de camp de jour et une certification de l'Association des camps certifiés du Québec;

ATTENDU l'offre de service de l'organisation soumise à la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat relatif à la gestion du camp de jour pour la saison estivale 2024 à l'organisme *L'Air en Fête*.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

23-10-201 PONT/PASSERELLE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la résolution numéro 23-09-174 octroyant le contrat pour les travaux de construction d'un pont/passerelle à la suite d'un appel d'offres public;

ATTENDU la nécessité d'avoir recours aux services d'un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux lié aux travaux;

ATTENDU que deux entreprises ont été invitées à déposer une offre de services;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Laboratoire GS Inc. avec une offre de services au montant budgétaire de 15 895 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Paul Lavallière

Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de contrôle qualitatif des matériaux relatif au projet de construction d'un pont/passerelle à l'entreprise Laboratoire GS Inc., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 23-169.

ADOPTÉ

TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

Aucun sujet ne figure sous ce point.

SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

23-10-202 NOMINATION DE M. ROBERT VAILLANCOURT AU POSTE D'OFFICIER

ATTENDU que M. Robert Vaillancourt occupe désormais le poste d'officier au sein de l'équipe du service de sécurité incendie;

En conséquence

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

De nommer officiellement monsieur Robert Vaillancourt, officier au sein du service de sécurité incendie en remplacement du poste de directeur adjoint et ce, rétroactivement au 1^{er} octobre 2023.

ADOPTÉ

23-10-203 EMBAUCHE DE POMPIER – AVIS DE NOMINATION

ATTENDU la recommandation émise par le directeur du Service de sécurité incendie d'embaucher monsieur Yannick Doucette-Berthelot;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'entériner la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et d'embaucher monsieur Yannick Doucette-Berthelot à titre de pompiers au sein du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, conformément à la Politique de gestion du Service de sécurité incendie.

Que cette embauche soit effective en date de ce jour.

ADOPTÉ

23-10-204 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les

habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

ATTENDU que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme Pompier I et/ou de aucun pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

VARIA

23-10-205

APPUI À LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY DANS LE CADRE DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

ATTENDU que comme établi par la « Planification stratégique de développement du Parc régional et du réseau cyclable régional 2022-2026 », adoptée aux termes de la résolution 2021-10-232, la MRC de Beauharnois-Salaberry entend :

- bonifier les aménagements et les services offerts aux usagers du Parc régional;
- aménager de nouveaux sentiers multifonctionnels afin de connecter le Parc régional aux noyaux villageois et aux centres-villes avoisinants;

ATTENDU que la MRC de Beauharnois-Salaberry, en collaboration avec la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, souhaiterait aménager un

nouveau sentier multifonctionnel dans le Parc régional de Beauharnois-Salaberry, dans le secteur de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU que le projet permettra de sécuriser et de favoriser l'accessibilité du Parc régional de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU que ce projet est admissible à un financement provenant du «Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air : Volet 2 - Infrastructures de plein air», sous la gestion du ministère de l'Éducation;

ATTENDU que la MRC de Beauharnois-Salaberry entend déposer une demande d'aide financière à ce programme en vue de l'obtention d'un montant de 200 000 \$.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'appuyer le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air : Volet 2 - Infrastructures de plein air », pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel dans le Parc régional de Beauharnois-Salaberry (secteur Saint-Louis-de-Gonzague).

ADOPTÉ

23-10-206 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 21 h.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Greffière-trésorière